



PROCES VERBAL
Conseil Municipal de WAILLY
le 05 février 2018

Régulièrement convoqué pour ce lundi 05 février 2018 à 20 h 15, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michaël AUDEGOND.

Présents : Mmes Colette NOURRY - Dominique LEFEBVRE - Gaëtane DELATTRE - Nicole SAVARY - Sylvie BLONDEL, et,
MM Michaël AUDEGOND - Francis DALONGEVILLE - Denis VIGNERON - Henri MACE - Jean-Marie ZIEBA - Paul MERCIER.

Absente excusée: Mmes Julie DALONGEVILLE

Absents non excusés : Mme Valérie BRENNEVAL - MM Alain BOURDREL et Daniel HERMANT.

Pouvoir : Mme DALONGEVILLE à Mme BLONDEL.

12 votants

Il est 20 h 15, le quorum requis est atteint.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil présents ainsi que les habitants qui ont bravé le froid qui vient de s'inviter chez nous pour venir assister à cette séance.

Puis il reprend le déroulé de l'Ordre du Jour établi en précisant que les points énoncés sont surtout techniques.

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite Sylvie BLONDEL pour être Secrétaire de séance.

Cette dernière l'accepte volontiers.

Accepté à l'unanimité.

2. Approbation du Procès-Verbal de la dernière réunion en date du 20 novembre 2017.

Monsieur le Maire demande : *« Avez-vous des remarques ou des modifications à apporter à ce PV ? »*

-Aucune intervention, -

Je préciserai que nous avons abordé en Commission Finances le bilan du colis des aînés et nous sommes à moins de 10 centimes du budget fixé sur cette ligne.

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

3. Inscription des questions diverses.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions à inscrire.

Jean-Marie ZIEBA : *« J'en aurai une concernant la signalisation et la sécurité. »*

4. Délibération 2018-001 : Débat en Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté Urbaine d'Arras (CUA).

Monsieur le Maire précise que *« Cette première Délibération de l'année nous est demandée par la Communauté Urbaine d'Arras sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal C'est un dossier sur lequel il est possible de « se mélanger les pinceaux ».*

Souvenez-vous, nous avons déjà délibéré sur ce sujet en novembre 2016 en abordant différents axes de travail identifiés lesquels sont au nombre de cinq.

Ces axes constitueront la future épine dorsale du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ou PLUI. Ils définiront les stratégies des actions à développer auprès des 39 puis 46 Communes de la CUA.

Je vous rappelle rapidement ces cinq axes :

- *Axe 1 : Une économie à haute valeur ajoutée profitable aux habitants du territoire,*
- *Axe 2 : Un cadre de vie privilégié, un environnement naturel et un patrimoine historique à préserver,*
- *Axe 3 : Une attractivité résidentielle renforcée garante des grands équilibres socio-économiques et du positionnement compétitif du territoire,*
- *Axe 4 : Un très haut niveau de service à la population facilitateur de déplacements et de vie quotidienne,*
- *Axe 5 : Une responsabilité sociétale exigeante, lien social et solidarités au service du bien vivre ensemble.*

Depuis que tous les Conseils municipaux des Communes de la CUA et le Conseil Communautaire ont voté, il y a eu des ajustements à faire avec le SCoTA (Schéma de Cohérence et d'Organisation du Territoire de l'Arrageois), ce dernier ayant fait quelques remarques. Qui ne sont que des rééquilibrages par rapport à des données chiffrées qui sont des variables. Il a, cependant, affirmé qu'il était important de revisiter les cinq axes précédemment approuvés.

Je vous les décline :

- Le besoin d'avoir des dessertes routières stratégiques,*
- Une offre de tourisme du Grand Arras dans le cadre de la SPL (Société Publique Locale) qui gère l'Office du Tourisme Intercommunal,*
- Renforcer encore un plus l'exemplarité du SMAV,*
- Un travail sur la mise en accessibilité.*

Sur le PADD que nous allons ré aborder, je vais certes vous en donner les thématiques mais il serait bon qu'ensuite chacun d'entre vous, s'il le souhaite, puisse donner son avis, ou faire un ajout qui lui semble important pour notre Commune au sein de la Communauté.

Monsieur le Maire rappelle que « le 7 mars 2013, le Conseil de la CUA a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Que dans le cadre de cette procédure s'est tenu en Conseil Municipal le 21 novembre 2016 confirmé dans une Délibération 2016-056 à la même date, puis le 30 mars 2017, en Conseil Communautaire, un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Or, depuis cette date, la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrageois se poursuit et, pour s'assurer de sa comptabilité, le PLUI de la CUA doit ajuster certaines des prévisions notamment en termes d'objectifs démographiques, de production de logements et de réduction de consommation d'espace agricole.

C'est pourquoi une deuxième version du PADD a été élaborée pour prendre en considération ces nécessaires ajustements et pour inclure les remarques issues des premiers débats et des différentes instances de travail sur le PADD.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil de la communauté et des conseils municipaux sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) telles que développées dans le document joint.

Le PADD traduit la stratégie politique en matière d'aménagement et d'urbanisme pour le territoire à l'horizon 2030 et constitue la « colonne vertébrale » du futur PLUI.

Nous aborderons notamment les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Je vous

fixerai aussi des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il est proposé au Conseil municipal de débattre de ces orientations générales du PADD du PLUI.

Les orientations générales retenues et exposées:

Axe 1

Une économie à haute valeur humaine ajoutée

Profitable aux habitants du territoire

- *Renforcer la position géostratégique du territoire, au cœur des échanges de l'Europe du Nord*
- *Faire coïncider dynamique de l'emploi et dynamique résidentielle*
- *Renforcer le pôle économique d'envergure régionale à l'Est du territoire en s'appuyant sur la structuration des secteurs d'excellence de l'arrageois*
- *Valoriser le potentiel des parcs d'activités d'intérêt communautaire et optimiser les zones commerciales de grande distribution*
- *Favoriser l'implantation d'activités en milieu urbain*
- *Conforter l'attractivité tertiaire d'ARRAS, en s'appuyant sur son repositionnement géostratégique, au cœur de la nouvelle région*
- *Consolider le développement commercial du cœur de ville*
- *Conforter l'attractivité du territoire en renforçant la complémentarité entre les différentes formes de tourisme*
- *Maintenir une activité agricole dynamique*
- *Structurer de nouvelles filières d'excellence dans la perspective engageante de la Troisième révolution industrielle. »*

Monsieur le Maire précise : « Si vous souhaitez retirer des points ou en ajouter ou encore en étoffer certains, je laisse cela à votre sagacité. »

La Commune de WAILLY souhaite insister sur :

*Jean-Marie ZIEBA : « Je souhaite pour cela rapprocher deux points exposés à savoir : **faire coïncider dynamique de l'emploi et dynamique résidentielle** avec **Structurer de nouvelles filières d'excellence dans la perspective engageante de la Troisième révolution industrielle**.*

Il serait intéressant d'insister sur le fait que bien qu'habitants d'une Commune rurale, nous avons droit également au développement économique qui peut se réaliser autrement que par l'agroalimentaire, le transport ou simplement l'industrie dans son cadre général.

Et je fais référence à ce que notre collègue : Henri MACE, nous propose depuis un peu plus de deux ans avec la construction d'un site pouvant accueillir des « Start up » gérant de l'intelligence artificielle. »

Monsieur le Maire : « Je partage cette intervention, je pense qu'il est utile de travailler sur cette orientation géostratégique. Il est évident que nous pouvons garder ce paysage qui a une

activité qui reste agricole mais prioritaire, mais nous pouvons aussi, en effet, nous tourner vers d'autres orientations plus, je dirai, actuelles appartenant à la Troisième révolution industrielles. A ce jour, vous pouvez constater que les activités économiques sont surtout installées sur l'est de notre territoire. Ne nous transformons pas en parent pauvre. ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'orientation générale de l'axe 1.

« Axe 2

Un cadre de vie privilégié

Un environnement naturel et un patrimoine historique à préserver

- *Engager le territoire sur une trajectoire post-carbone, adopter les objectifs ambitieux de la Troisième révolution industrielle en région Hauts-de-France (Rev3)*
- *Renforcer les relations entre l'espace rural, l'environnement naturel et le paysage urbain*
- *Consolider le capital patrimonial, en s'appuyant sur la ville centre et en ouvrant de nouvelles perspectives sur l'héritage rural*
- *Economiser les ressources foncières en favorisant la densité des activités humaines*
- *Lutter contre toutes les formes de pollution et protéger le territoire contre les risques naturels et technologiques »*

La Commune de WAILLY souhaite insister sur :

Jean-Marie ZIEBA : *« Dans le cadre de la trajectoire post carbone, nous, waillysiens, nous demandons l'application des engagements de nos politiques pris à une certaine époque à savoir la création d'une voie cyclable entre WAILLY même partant de RIVIERE qui est maintenant dans la CUA et allant, par AGNY et ACHICOURT, jusqu'à la Citadelle d'ARRAS, pour rejoindre ensuite les bords de Scarpe.*

Nous savons qu'il va y avoir un axe de ce type entre BEAUMETZ et les bords de Scarpe justement, via DAINVILLE mais il ne faudrait pas nous oublier, nous qui sommes dans la vallée. »

Monsieur le Maire confirme *« Je partage car il est vrai que, nous aussi, nous avons des cyclistes. Aussi, lors d'une commission à la CUA, j'étais intervenu pour rappeler qu'on nous parle depuis un long moment de la trame verte et bleue ; certaines Communes avaient laissé entendre que ce point était accessoire dans le développement économique mais, je pense qu'oublier le rôle de cette trame verte et bleue est une erreur, car elle fait partie intégrante de notre identité et de notre héritage culturel. Le patrimoine du passé est essentiel à la projection dans l'avenir. Remettre en cause cette réalité et mettre de côté la réglementation sur l'eau, seraient une grande erreur, on peut identifier des terres pour un développement industriel mais on peut aussi identifier des terres à protéger ou à préserver et à enrichir dans leur biodiversité. Ce n'est pas être contre les agriculteurs ou contre les chasseurs c'est avancer avec eux mais différemment ; il ne sert à rien d'opposer les personnes à d'autres ce n'est pas constructif.*

Passer outre la trame verte et bleue serait passer à côté de l'Histoire».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'orientation générale de l'axe 2.

« Axe 3 »

Une attractivité résidentielle renforcée

garante des grands équilibres socio-économiques et du positionnement compétitif du territoire

- Déployer une offre de logements attractive pour attirer de nouveaux habitants et fidéliser la population résidant sur le territoire
- Concevoir le développement de l'habitat de manière à assurer un équilibre résidentiel et à économiser le foncier
- Proposer une solution de logement ou d'hébergement pour couvrir les besoins de tous aux différentes étapes de la vie
- Innover pour produire des logements attractifs
- Soigner l'articulation du logement et de l'urbanisme avec l'activité économique et le cadre de vie. »

La Commune de WAILLY souhaite insister sur :

Monsieur le Maire : « Ce qu'il me semble être important c'est de vous exposer le souci de la densité de constructions qui nous sera imposée.

En zone urbaine, on trouve des normes de l'ordre de 30 à 35 logements à l'hectare.

En zone rurale cette donnée est tout autre. Je vais prendre un exemple qui est celui de la Rue où j'habite c'est-à-dire la Voie des Passemans qui est un secteur de 1,9 ha. S'il avait fallu dupliquer les normes urbaines à notre village ce n'est pas 19 maisons qu'il y aurait eu mais 65. Effectivement, ce n'est pas imaginable dans notre village et heureusement car nous n'avons pas cette obligation.

Notre norme est plus réduite car elle représente 16 logements à l'hectare.

Toujours avec l'exemple précédent soit celui de ma Rue, aujourd'hui ce n'est pas 19 maisons qu'il y aurait mais 30.

Aussi, il est impératif de réfléchir sur ce que j'appelle : « des parcours de logements ».

Il est important d'accueillir chez nous des jeunes célibataires, des jeunes couples, des actifs, et enfin maintenir dans notre village des personnes âgées seules, ou pas, qui ne peuvent plus rester dans des maisons, vétustes, mal isolées (ce que les thermiciens appellent des épaves thermiques) voire trop grandes pour elles.

De revoir toutes ces résidences dans le cadre du volontariat pour un mieux vivre à WAILLY.

La solution à l'habitation, ce sont les gens eux-mêmes qui doivent la trouver et la construire.

Imposer n'est pas l'objectif chacun est libre de son choix de faire ou pas. Loin de moi l'idée d'obliger les habitants à quitter leur domicile, mais il faut reconnaître qu'il y a, chez nous, des habitations qui ne sont vraiment plus adaptées à l'âge ou à l'état de santé des personnes qui y demeurent. »

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'orientation générale de l'axe 3.

Axe 4
Un très haut niveau de service à la population
facilitateur de déplacements et de vie quotidienne

- *Faire émerger de nouvelles habitudes de mobilité sur le territoire.*
- *Finaliser les grandes infrastructures routières de desserte et de contournement de l'agglomération.*
- *Poursuivre l'adaptation des transports « en commun » en intégrant les perspectives technologiques*
- *Apaiser la ville en facilitant les nouvelles pratiques de déplacement en mode doux*
- *Garantir une bonne couverture du territoire en équipements*
- *Veiller au rapprochement et à l'équilibre de l'offre de services*

La Commune de WAILLY souhaite insister sur :

Jean-Marie ZIEBA intervient : « C'est le moment ou jamais d'insister sur la construction de la future gare européenne sur ROEUX ou FAMPOUX. Si nous voulons être attractifs ce projet est un support très important. Il faut non seulement accueillir mais aussi desservir sur l'extérieur. Certes nous ne sommes très très proches en distances mais ROEUX ou FAMPOUX ne sont pas le bout du monde. »

Nicole SAVARY précise que « WAILLY n'est pas forcément bien placée pour utiliser cette infrastructure... »

Jean-Marie ZIEBA rétorque : « Le principal est de pouvoir utiliser ce service supplémentaire ; et cela permettra par la suite de nous servir de cela pour réclamer autre chose comme des lignes d'autobus... ».

Monsieur le Maire acquiesce et appuie « Bien sûr ce sera l'occasion de réfléchir et revoir un réseau de transports en commun plus adapté à cette évolution à savoir une rapidité de desserte entre l'ancienne gare et la nouvelle. Les usagers ne vont pas se garer sur ARRAS, ils iront vers la nouvelle gare. Il ne faudra pas tomber dans le cliché des parkings proches des « gares à betteraves »... Enfin, je rappelle une intervention de Denis VIGNERON qui mettait en avant la location de vélos électriques, mais avec une infrastructure routière adaptée non pas comme celle que nous avons aujourd'hui c'est-à-dire une piste cyclable autour d'un rond-point mais rien ailleurs, et pourtant entre AGNY et WAILLY la distance est courte. »

Gaëtane DELATTRE rappelle « l'existence du co-voiturage avec bien entendu en parallèle la construction de zones de stationnement adaptées à ce créneau. »

Monsieur le Maire approuve « Il est vrai qu'avec le système « Blablacar » les aires de co-voiturages seront à développer.

Sur ce point je me permets de saluer la modification des matériels de transport en commun dans ARRAS utilisant non plus du gazole mais du gaz. Une Citadine c'est bien mais une Ruraline serait bien aussi ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'orientation générale de l'axe 4.

Axe 5

Une responsabilité sociétale exigeante

Lien social et solidarités au service du bien vivre ensemble

- Cultiver l'état d'esprit constructif et collaboratif des acteurs du territoire
- Renforcer l'adéquation de l'économie avec les aspirations de la population
- Enrichir les échanges entre les composantes urbaine et rurale du territoire
- Proposer une offre résidentielle garante de mixité sociale
- Des ambitions convergentes vers une approche globale du bien-être.

La Commune de WAILLY souhaite insister sur :

Henri MACE précise « que ce sont de « bonnes intentions » qui ont le mérite d'être le fruit de réflexions positives et volontaires. Nous sommes conscients des contraintes qui existent et qui apparaîtront au fil du temps, mais il y a un projet et nous distinguons déjà la route que nous devons emprunter.

J'ajouterai qu'on discute toujours des composantes entre le monde urbain et le monde rural ; il ne faut pas oublier l'inter-ruralité ».

Monsieur le Maire ajoute : « Il faut savoir aussi que nous avons déjà commencé à travailler avec la Ville d'ARRAS pour un partage de personnel ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'orientation générale de l'axe 5.

Après la clôture des débats par Monsieur Mickaël AUDEGOND : Maire de WAILLY, le Conseil Municipal acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD dans le cadre l'élaboration du PLUI.

Une Délibération sera transmise en Préfecture.

La Communauté Urbaine d'Arras en sera informée.

- 5. Délibération 2018-002 : Délégation accordée au Maire pour signer les renouvellements des Conventions avec : (a) API - (b) BATIQUE - (c) LEROY - (d) NVRD et (e) REGAIN.**

2018-002-a : API :

Monsieur le Maire rappelle « qu'API concerne la restauration scolaire.

Depuis deux ans nous rencontrons régulièrement le représentant de chez LYS Restauration et cela nous permet de négocier avec lui en direct, en présence des Communes voisines ayant le même fournisseur du prix d'achat du repas-Cantine.

Nous avons donc réussi jusqu'alors à maintenir le prix d'achat sur une qualité de service identique. Le prix d'achat d'un repas par la Commune est de 2,57€.

Je précise qu'à ce prix il faut ajouter les charges : de personnel de service et des locaux pour obtenir le prix de vente de 3,50€ pour les petits waillysiens et de 4€ pour les extérieurs. ».

Nicole SAVARY intervient « *Il se trouve qu'il y a eu un jour un repas cassoulet et les enfants ne l'ont pas mangé. Apparemment les enfants n'aiment pas et il y a eu beaucoup de repas jetés.* »

Jean-Marie ZIEBA répond « *Je suis surpris par la remontée de ce fait. Toujours est-il, je rappelle que les parents ont connaissance des repas qui seront fournis dans la semaine. S'il y a beaucoup d'enfants entre 75 et 85% qui n'aiment pas, il serait judicieux de leur part que les parents fassent remonter auprès de Sandrine DILLY cette situation et Sandrine DILLY a la possibilité d'intervenir auprès d'API pour éventuellement faire changer le menu proposé. Il ne faut pas gaspiller la nourriture sur du 'je n'aime pas' quand on connaît le nombre de personnes qui a faim même en FRANCE.* ».

Monsieur le Maire partage : « *il faut bien sûr que les parents fassent remonter et le menu sera changé mais dans la mesure d'un grand nombre. Le but est avant tout d'éviter le gâchis.* ».

Denis VIGNERON précise : « *En effet, il ne faut pas que cela devienne du repas à la carte.* ».

Jean-Marie ZIEBA pour aller plus loin interpelle Mme LEBORGNE présente à la réunion de faire une note à Mme DILLY afin que cette dernière interroge les parents sur certains plats proposés.

La Délibération 2018-002-a est approuvée à l'unanimité.

2018-002-b : BATIQUE :

Monsieur le Maire rappelle l'activité de cette Entreprise : « *Il s'agit donc de l'élagage, le fauchage et le déneigement dont, heureusement, nous n'avons pas encore eu besoin. Les tarifs restent identiques à ceux de 2017 à savoir : 80€ HT/heure pour l'élagage, 47€ HT/heure de fauchage et 80€ HT/heure pour le déneigement. Je précise que les prestations sont de qualité et les interventions sont immédiates à nos appels. C'est une Entreprise sérieuse.* ».

Jean-Marie ZIEBA demande : « *Je suppose que nous ne sommes pas la seule Commune à avoir signé une Convention avec BATIQUE. En cas d'appel pour déneiger comme cela se passe ?* ».

Francis DALONGEVILLE répond : « *Cette Entreprise est bien équipée, il n'y a pas de crainte à avoir et je précise que cette année il y aura un passage en moins pour le fauchage.* ».

La Délibération 2018-002-b est adoptée à l'unanimité.

2018-002-c : LEROY :

Monsieur le Maire continue : « *LEROY concerne le chauffage donc l'entretien de nos chaudières : Ecole et Mairie. Le tarif 2018 avancé par l'Entreprise LEROY va subir une augmentation de 2,5%. Ce qui donne pour l'entretien de la chaudière-Mairie un prix de 237,32€ TTC et pour l'entretien de la chaudière-Ecole un prix de 237,32€ TTC également.* ».

Les prestations supplémentaires sont facturées sur la base de 65€/heure HT avec un coût pour le déplacement de 45€. Je précise que cette Entreprise intervient rapidement lorsqu'on l'appelle ».

La Délibération 2018-002-c est adoptée à l'unanimité.

2018-002-d : NVRD

Monsieur le Maire : « Cette Entreprise intervient sur l'entretien de nos caniveaux. Suite à la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaire sur les herbes folles poussant dans les caniveaux, la société NVRD s'est adaptée et a fait équiper ses engins de brosses métalliques qui arrachent les herbes avant d'être aspirer lors du passage. Cela évite également le désherbage manuel qui aurait un prix de revient plus important. Mais cette prestation évidemment coûte un peu plus cher mais reste raisonnable. 23,50€ HT du kilomètre pour le balayage et pour le passage de la brosse cela coûte 9,80€ HT en sus. Cela pour 7 km de voirie à raison de trois passages par an en classique. Si nous avons besoin d'un passage supplémentaire que NVRD appelle « passage d'urgence » comme pour des boues laissées sur la route par les betteraviers, il n'y a pas de soucis, c'est rapidement fait pour un prix identique. ».

La Délibération 2018-002-d est adoptée à l'unanimité.

2018-002-e : REGAIN

Monsieur le Maire : « Cette association d'insertion s'occupe essentiellement de l'entretien des espaces verts. Nous avons reçu un courrier qui nous a informés que les prix avaient été maintenus durant 3 années consécutives malheureusement, cela n'est plus possible à cause des nouvelles charges obligatoires que l'association va devoir assurer. Le prix des coupes passera de 630€ à 638,60€ par passage et l'enlèvement des tontes passera de 50€ à 51,50€. Les prix restent donc compétitifs. »

La Délibération 2018-002-e est adoptée à l'unanimité.

6. Délibération 2018-003 : Sollicitation par le Conseil Municipal de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) sur 3 axes :

- **Accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite)**
- **Eclairage Public**
- **Equipements numériques scolaires.**

Monsieur le Maire annonce : « que les points 6, 7 et 8 sont intimement liés mais il va quand falloir les détailler pour avoir des Délibérations biens distinctes les unes des autres. Il faut savoir que cette année il y a énormément de demandes de DETR de la part des Communes donc les places sont chères.

En Commission Finances nous avons travaillé sur le sujet mais aussi sur les dossiers où les aides sont les plus avantageuses pour la Commune comme la FDE qui a encore beaucoup d'argent à distribuer, mais qui a désormais, une durée de vie limitée.

En ce qui concerne l'Etat et le Département les subventions diminuent fortement et les cahiers des charges sont de plus en plus lourds et contraignants.

Donc la stratégie qui nous est apparue la plus pertinente a été d'identifier les travaux qui pouvaient être le mieux et le plus subventionnés.

C'est la raison pour laquelle nous avons aujourd'hui trois demandes bien précises à vous soumettre,

Je commencerai par :

2018-003-a : les accès PMR :

Nous avons déjà abordé en séance ce dossier des accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Les Collectivités Territoriales ont l'obligation de « rédiger un calendrier à dates » c'est-à-dire un calendrier d'accessibilité des bâtiments publics donc des travaux à effectuer dans ce cadre sur 3 ou 6 ans.

Notre calendrier tel qu'il avait été rédigé et voté, prévoyait la mise en conformité des bâtiments : Eglise et Ecole.

Certes nous avons eu une souplesse par rapport à ce qui avait été initialement prévu dans les textes à savoir pour l'Ecole où nous devons envisager la construction d'un ascenseur pour l'étage mais les coûts d'investissement (50.000€) et de maintenance étaient tels que cela serait devenu ingérable pour notre Commune et pour certaines Communes cela n'était pas même pas envisageable, la souplesse obtenue est donc de prévoir une accessibilité uniquement au rez-de-chaussée ; et pour notre Mairie la construction d'un ascenseur pour accéder à cette salle aurait également été de l'ordre de 50.000€, la souplesse retenue est liée au fait que nous avons une salle au rez-de-chaussée très accessible qui peut être utilisée en cas de besoins (mariages, baptêmes républicains ou Conseils Municipaux).

Nous n'avons donc plus d'obligations de ce type entraînant un investissement de 100.000€ auquel il faudrait ajouter les frais de maintenance annuels.

Des devis ont donc été faits et pour cela je donne la parole à notre Adjoint aux travaux ».

Francis DALONGEVILLE présente les éléments : « Trois Entreprises de maçonnerie ont donc été sollicitées pour l'Ecole et l'Eglise.

La Première : Entreprise MATHON à BEAURAINS qui nous a remis un devis fixé à 20.603,68€ TTC.

La Seconde : Entreprise MERCIER à WAILLY qui nous donne un devis fixé à 21.648,16€ TTC.

La troisième : Entreprise QUILLIET à HENDECOURT pour un devis de 25.585,71€ TTC.

Je me suis rapproché d'Eric MERCIER qui a accepté de s'aligner sur le tarif proposé par l'Entreprise MATHON de BEAURAINS soit 20.603,68€ TTC.

En ce qui concerne les rampes ou mains courantes, trois devis ont également été sollicité :

Première Entreprise : SARL PRANGERE à RANSART qui nous propose un devis de 13.473,60€ TTC.

Seconde Entreprise : PECOURT à GOUY pour un devis de 12.380,00€ TTC.

Troisième Entreprise : Entreprise QUILLET à HENDECOURT pour 15.205,53€ TTC.

La Commission Travaux vous propose donc de retenir les Entreprises : MERCIER à WAILLY pour la maçonnerie avec un prix de 20.603,68€ TTC et PECOURT à GOUY avec un prix de 12.380,00 € TTC. ».

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer sur ces choix engageant notre Commune mais aussi lui permettant de valider, chiffres à l'appui, sa demande de DETR qui couvrirait 25% de la facture HT.

A cette DETR, une demande de Fonds de Concours auprès de la CUA sera également déposée (30% du restant dû HT).

La Délibération 2018-003-a est adoptée à l'unanimité.

2018-003-b : Eclairage Public

Monsieur le Maire continue son exposé : « *Etant donné le retour très positif de la part des habitants de la Rue d'Arras et du Centre Bourg, il serait intéressant même pertinent de poursuivre notre « relamping » sur le reste de la Commune dans son intégralité.*

Ceci est d'autant plus pertinent que la FDE existe encore et comme je vous l'ai annoncé tout à l'heure elle a encore de gros moyens financiers à distribuer, son aide serait sur ce dossier de l'ordre de 15% sur le total HT.

Ainsi le changement de candélabres équipés en LED nous permettra de faire une économie substantielle en termes financiers et le fait que cela entraîne également une baisse des gaz à effet de serre, notre investissement sera d'autant plus soutenu par la DETR de l'ordre de 25% aussi sur le HT.

Un travail a également été fait avec les Services de la Communauté Urbaine pour une attribution d'un Fonds de Concours et Francis nous en fera, après, un point sur la partie technique.

Mais je rappelle que cet investissement a une clause suspensive qui est celle de l'obtention des subventions qui représentent une participation, au mieux, de 50% ».

Francis DALONGEVILLE continue : « *Nous avons recensé 133 points lumineux à revisiter dans la Commune avec 10 candélabres supplémentaires liés aux distances obligatoires entre chaque point lumineux et une dizaine d'armoires électriques à installer ou à changer.*

Cet investissement représente un coût de 159.408€ HT.

Monsieur le Maire précise que « *ce dossier de l'Eclairage Public est désormais une priorité pour nous sachant que si nous obtenons cette DETR nous aurons 4 ans pour réaliser les travaux.*

Donc je demande aux membres du Conseil Municipal pour valider cette Délibération concernant l'Eclairage Public d'une enveloppe de 159.408€HT avec en face la demande d'une DETR représentant 25% de cette somme HT. ».

La Délibération 2018-003-b est adoptée à l'unanimité.

2018-003-c : Equipements Numériques Scolaires.

Monsieur le Maire : « Nous n'avons dans notre Ecole qu'une seule salle équipée d'un TBI (Tableau Interactif) c'est la salle des CM.

Depuis 2 ans maintenant en Conseil d'école, nous sommes directement ou indirectement sollicités pour changer l'existant qui vieillit et équiper les autres classes.

Nous avons donc travaillé sur l'aspect technologique avec l'aide de Didier LETERME que je remercie encore pour son aide sur ce sujet particulier.

Je précise que la DETR permet maintenant d'équiper les écoles en matériels numériques à hauteur cette fois de 30% sur la facture HT, ce qui n'est pas négligeable.

Nous avons prévu 3 tableaux numériques. Je précise que ce ne sont pas des tableaux blancs et ce ne sont pas non plus des tableaux appliqués d'une lumière bleue affligeante pour les yeux.

Ce sont des tableaux LED qui sont en liaison avec un PC, ils sont tactiles et équivalents en lumière à des écrans de téléviseurs.

Donc il est possible de lire ce qui est à l'écran même s'il y a du soleil et surtout il n'est pas utile d'obscurcir la salle quand les enfants travaillent.

Nous avons également abordé l'utilisation de ces matériels car il faut les adapter à la taille des enfants utilisateurs (exemple différence entre un enfant de CP et un de CM), il y aura donc des supports qui permettront la descente ou la montée de l'écran.

A cela nous avons envisagé l'achat de 12 postes dernière génération pour la salle informatique.

Globalement cet équipement reviendrait à 42.500€ ».

A la DETR (30%) nous solliciterions un Fonds de Concours de l'ordre de 15% sur le HT, puis nous le verrons dans quelques instants l'Education Nationale. Il resterait à charge pour la Commune environ 16.700€ (soit 40% de l'investissement).

Il est vrai que c'est un effet d'aubaine, mais cette action semble pertinente pour donner encore plus d'attractivité à notre école ».

Henri MACE appuie : « La vie de l'école est très importante pour notre village. Un village qui perd son école est condamné. »

Paul MERCIER et Francis DALONGEVILLE demandent si ce sont bien des tableaux numériques et s'il y en aura bien 1 par classe.

Monsieur le Maire répond par la positive.

Gaëtane DELATTRE demande « ceci est prévu pour cette année ? »

Monsieur le Maire répond que « si cela se déroule comme prévu ce sera fait pour juillet 2018 Je demande donc aux membres de ce Conseil de valider s'ils en conviennent cette Délibération sollicitant l'obtention une DETR pour l'investissement de matériels numériques scolaires d'un montant global de 42.500€ HT ».

La Délibération 2018-003-c est adoptée à l'unanimité.

7. Délibération 2018-004 : Sollicitation par le Conseil Municipal de la Subvention FDE (Fédération Départementale de l'Energie).

Monsieur le Maire rappelle « Comme je viens de vous l'expliquer il est impératif de délibérer distinctement bien que nos points soient très imbriqués les uns dans les autres. Sur le point précédent nous sollicitons la DETR auprès de la Préfecture, maintenant nous sollicitons la Fédération Départementale de l'Energie. »

Cette Délibération est adoptée à l'unanimité.

8 Délibération 2018-005 : Sollicitation par le Conseil Municipal de la Subvention auprès de l'Education Nationale pour l'acquisition des matériels numériques scolaires.

Monsieur le Maire : « Ce qui a déclenché cette proposition auprès de vous, c'est que l'Education Nationale relance un programme qui s'appelle l'ENRI (Ecole Numérique Rurale Informatique) c'est identique à ce que WAILLY avait obtenu il y a plusieurs années sur la base de l'Ecole Numérique Rurale.

L'enveloppe nationale vient d'être doublée en passant à 50 millions d'euros. Elle sera distribuée sur des appels à projets dans le monde rural.

L'aide potentielle peut représenter 50% à hauteur de 14.000€ de dépenses.

Nous pouvons alors espérer au moins 7.000€ de subventions sur cette face Education Nationale supplémentaire à la DETR.

Comme pour l'Eclairage Public, cette Délibération concerne un autre Organisme en outre l'Education Nationale, elle doit donc être distincte du reste.

J'invite les membres de ce Conseil à valider cette Délibération. ».

Cette Délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Délibération 2018-006 : Délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal pour signer la Convention d'achats mutualisés auprès de la Communauté Urbaine d'ARRAS (CUA).

Monsieur le Maire rapporte que « le Président de la CUA a souhaité que certains achats se fassent en mutualisation avec les Communes qui le désirent.

Il a voulu créer une plate-forme services, mais de cela je ne vous en parlerai pas ce soir car nous n'en sommes encore qu'à l'état d'ébauche.

Mais il a surtout voulu donner aux Communes la possibilité de faire des économies en procédant à des achats en nombre.

Le 1^{er} février 2018, une première Convention d'achats mutualisés a été concrétisée pour des fournitures de protection et des vêtements de vie, de travail professionnel, des chaussures de sécurité professionnelles, etc... Les Communes qui souhaitent encore adhérer à cette

Convention, peuvent le faire, celles qui ont déjà signé sont : ATHIES, THELUS, TILLOY et WAILLY.

Le principe qui vous est proposé est celui-ci : la CUA va chercher l'Entreprise la mieux placée en terme de prix sur des matériels ou des vêtements et jouera le rôle de coordonnateur entre les Communes qui souhaitent acheter et l'Entreprise. La quantité déterminera ainsi le prix. Les Communes devront bien entendu avant faire remonter leurs besoins puis ce sera des Marchés à Bons de Commandes qui seront établis par la CUA.

L'idée est bien de nous faire bénéficier d'achats à coût inférieur ; exemple plutôt que d'acheter 2 paires de chaussures à un prix certain, nous pourrions obtenir ces deux mêmes paires à un prix inférieur. Encore une fois, c'est la quantité qui est déterminante. »

Sylvie BLONDEL intervient pour demander « si après la signature de cette Convention il y a obligation de passer par la CUA ? ».

Monsieur le Maire lui répond par la négative et ajoute : « Nous avons une possibilité qui est de payer moins cher, mais si nous tenons absolument à continuer à acheter chez l'un ou chez l'autre pour des raisons qui sont les nôtres, il n'y a aucun souci, nous sommes libres de le faire ».

Monsieur le Maire reprend « l'année dernière, le Conseil Départemental a lancé un questionnaire pour des achats groupés de sels de salage.

Nous savons que le sel est une demande annuelle récurrente même si cette année nous n'en avons pas encore eu besoin et c'est tant mieux bien que l'hiver ne soit pas encore fini...

Chaque Commune ou Organisme pouvait acheter son sel individuellement au prix qui était le sien. On s'est rendu compte que les prix par le même fournisseur allaient du simple au triple soit de 163€ la tonne pour certaines Communes et pour d'autres plus petites le prix passait allègrement à 280€ la tonne.

Un première Convention a donc été passée jusqu'en 2020 entre le Conseil Départemental, la CUA et la Ville d'ARRAS qui sont les plus gros demandeurs locaux.

Hors nous n'avons plus le droit donc la possibilité de venir nous greffer à ce groupe en signant leur Convention ; suite à une demande forte de certaines Communes Rurales, la solution proposée par la CUA est de lui passer commande de nos besoins propres à charge pour elle de reconstituer ses stocks auprès du fournisseur choisi.

Etant donné que nous ne pouvons pas stocker n'importe où cette matière à cause d'une réglementation d'utilisation du sel de salage très stricte, nous pourrions passer nos commandes pour des livraisons en sacs hermétiques de 40kg sur palette, sachant que ce sel nous sera facturé au prix d'achat CUA

A y regarder de plus près, nous pourrions faire une économie de 100 à 100€ la tonne. Cela peut paraître peu mais cela reste une économie ».

Enfin, nous avons étudié à l'échelle communautaire le coût du papier.

En effet, tout le monde utilise du papier blanc en format A3 et en format A4 et ce, malgré l'informatisation.

Les plus gros utilisateurs de feuilles papier dans la CUA sont la CUA elle-même et la Ville d'ARRAS.

Dans le cadre des groupes de travail à la CUA, nous avons pris ce dossier papier en main car nous restons persuadés que des économies substantielles peuvent être réalisées sur ce point sachant que les prix appliqués d'une Commune à l'autre sont disproportionnés allant du simple au quadruple : exemple pour la ramette de papier A3 nous allons de 9€ qui est la moyenne à 24€.

Pour le papier, il n'y a pas de miracle, le seul moyen pour obtenir de « bons » prix, c'est d'avoir un effet volume sachant que pour la CUA, seule c'est 3.000 ramettes par mois.

La Ville d'ARRAS est prête à nous suivre, nous : pas WAILLY mais les Communes rurales ; la démarche est d'agir au sein du dossier de mutualisation de la CUA.

Imaginons que les 46 Communes agissent ensemble sachant qu'elles utilisent environ 3.000 ramettes par mois, les économies seraient alors très importantes au niveau de chaque Commune aussi petite soit-elle.

Pour information complémentaire il faut savoir qu'une ramette d'A4 est de 3,24€ et que l'objectif est 2€, pour la ramette d'A3 avec une moyenne de départ à 9 € nous espérons atteindre 4,50€.

Nous commencerons par le papier blanc car avec le papier couleur, cela devient très compliqué.

Voilà, je vous ai exposé les trois points : l'une concernant l'achat de sel auprès de la CUA, la seconde traitant d'une Convention, la troisième nous permettant de continuer à travailler dans le cadre de la mutualisation. Avez-vous des questions ? ».

Aucune question.

Cette Délibération est adoptée à l'unanimité.

10 .Délibération 2018-007 : Choix par le Conseil Municipal de la couleur à appliquer sur le haut du pont de la RD 60 qui enjambe le Crinchon entre WAILLY et AGNY.

Monsieur le Maire distribue à ses Conseillers et aux personnes présentes dans la salle des photos/projets du pont ayant des couleurs différentes. :

« Je vous demanderai de m'écouter et de ne pas laisser votre attention attirée par les photos que je viens de vous faire passer. Merci.

Souvenez-vous, lorsque nous avons débattu du passage de la RD 60, nous avons sollicité le Conseil Départemental pour que le pont s'intègre au mieux dans le paysage.

Il s'avère que cette demande d'intégration paysagère a été suivie malgré le surcoût financier à la charge du CD62...

S'il vous plaît je vous trouve dissipés par ces photos, heureusement que je ne vous ai pas équipés de tablettes...un peu d'attention et nous avancerons plus vite...

Bien, je continue : le principe initial du Conseil Départemental était de faire un pont le moins cher possible. C'était sans compter sur les demandes des riverains.

Personnellement je m'y suis, également, opposé fortement : par exemple les piliers du pont auraient été tagués au lendemain de leur élévation. L'architecte qui a été diligenté pour étudier nos demandes, nous a proposé des gabions pour entourer les piliers et permettre ainsi aussi leur végétalisation. Je rappelle que des gabions sont des cages grillagées métalliques qui contiennent de gros galets. Les gabions cacheront les piliers et retiendront les terres.

Avec un sourire je précise que vue du dessus (...en avion...) la forme posée des gabions ressemblera à des ailes de papillon.

Bref, avec ces gabions végétalisés, le pont devrait être le moins visible possible, car n'oubliez pas qu'il va mesurer 24 mètres de long.

Aussi, nous sommes maintenant interrogés sur la couleur des parties latérales du tablier appelées corniches.

Sur les 36 teintes du CD62, nous avons trois choix possibles que je vous sou mets :

- *Vert/jaune avec garde-corps blancs,*
- *Vert/mousse avec garde-corps blancs,*
- *Gris/lumière avec garde-corps blancs.*



Je vous donne une piste, la préconisation de l'architecte était la première proposition mais c'est à vous de décider. ».

Gaëtane DELATTRE demande : « Quel est le choix donné par AGNY ? »

Henri MACE répond avec humour : « Chacun son côté... »

Monsieur le Maire reprend : « *s'il vous plaît avec ce que vous avez sous les yeux, je vous demande qu'el est votre choix ?*

Allons-y par élimination qui souhaite le gris/lumière ?

Personne.

Qui souhaite le vert/mousse ?

Personne

Je peux dire alors qu'il ne reste que le vert/jaune qui est votre choix.

Nous pourrions aussi interroger AGNY si vous le souhaitez»

Cette Délibération arrêtant la première proposition est adoptée à l'unanimité.

11 .Information :

Monsieur le Maire souhaite donner trois informations au Conseil

- *« Je peux vous dire que nous avons bien avancé sur le dossier de la machine à pain dont nous avons déjà discuté il y a plusieurs mois qui est un service complémentaire offert à la Commune.*

Ce sera une machine de la dernière génération, elle sera installée sur la place, accolée à la salle Lapointe côté Rue de Pas.

Aujourd'hui, nous en sommes à la finalisation de la Convention d'occupation du domaine public. Je précise les deux différences juridiques fondamentales qu'il y a entre une occupation du domaine public et un bail commercial :

- a) Une occupation est révocable à première demande à tout moment il n'y a aucune protection pour le locataire,*
- b) Une convention d'occupation du domaine public ne génère pas de droits commerciaux.*

Les négociations qui ont été menées ont abouti au fait que le coût financier d'installation pour la Commune sera nul puisque le prestataire prend à sa charge l'installation électrique et la construction de la dalle en béton.

Il y a une redevance annuelle d'occupation du domaine public de 1.200€ HT et hors charge qui a été demandée mais nous en discuterons et nous délibérerons sur ce sujet au prochain Conseil Municipal. Le propriétaire de la machine restera assujetti à la taxe foncière afférente à la parcelle occupée.

Nous devons finaliser la partie administrative avec la CUA car je vous rappelle que depuis le 01.01.2017, c'est la CUA qui a la compétence de la gestion des voiries et de notre Place alors que c'est toujours nous qui conventionnons et qui percevons la redevance annuelle.

Nous verrons avec la Commission travaux pour le suivi de l'installation, mais cette machine à pain devrait être opérationnelle pour les habitants à partir de mars 2018. »

Paul MERCIER intervient pour demander « *Pour ce qui est du compteur électrique... ?* »

Le maire lui répond « *Le prestataire aura son propre compteur* ».

- Pour le deuxième point, je vous en ai parlé lors des vœux le 07 janvier, une brasserie s'est installée sur notre territoire.

Elle est en cours de finalisation et la première cuvée est pour dans peu de temps sans doute pour avril/mai 2018.

La bière s'appellera « L'INTEMPORELLE ».

Elle fonctionnera dans les bâtiments CAPPON Rue de Pas.

Et le brasseur a l'intention d'ouvrir un point de vente pour accueillir des personnes intéressées lesquels pourront aussi trouver des produits venant de producteurs locaux.

- Troisième information : Vous avez sans doute lu dans la presse que cette année 2018, nous allons tous commémorer l'armistice de la première guerre mondiale.

La CUA, les CAMPAGNES de l'ARTOIS et SUD ARTOIS souhaitent dans le cadre de ces commémorations mettre en place une grande veillée le 10 novembre 2018 au soir ; certains cimetières militaires ont été identifiés (exemple celui de NEUVILLE St VAAST) où seront installés de très gros ballons lumineux ; et comme il fera nuit vers 17h15, chaque Commune qui a sur son territoire un cimetière militaire sera invitée à réunir sa population pour une manifestation qui consistera à illuminer par la pose de bougies chacune des tombes de son cimetière.

Ce genre de manifestation a déjà été fait en BELGIQUE.

D'abord cela devrait être joli et nous pourrions imaginer toute une bande lumineuse sur la ligne des combats. Si nous en obtenons une photo ce sera certainement un beau cadeau à faire à nos amis canadiens.

Je pense que c'est l'occasion de :

- C'est faire adhérer toute la population à cette manifestation. Même si une bougie coûte 2,50€ et que l'achat concerne au total 350 bougies, il est évident que notre Commune peut faire cet achat exceptionnel, mais le but est de demander à quelques volontaires de s'en porter acquéreurs au moins pour quelques-unes pour montrer notre engagement et notre respect pour le sacrifice des jeunes soldats tombés durant cette guerre.
- C'est illuminer toute une région dans le même esprit d'unité et dans un esprit de paix.

Associer l'Ecole à cet événement serait évidemment un point fort.

Cette action pourra aussi associer les plus jeunes aux cérémonies car on peut constater que la moyenne d'âge des participants est plutôt élevée. Et je vous rappelle que les prochaines commémorations d'envergure ce sera dans 50 ans, je vous laisse imaginer la participation dans 50 ans sur les combats de 1914/1918...

J'ai la faiblesse de croire que cette soirée sera un point fort pour notre cohésion communale ».

Jean-Marie ZIEBA intervient : « Cet acte n'est pas une obligation, c'est, ce qu'on appelle un devoir de mémoire. »

12 .Questions diverses :

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Marie ZIEBA pour sa question diverse annoncée en début de séance.

Jean-Marie ZIEBA : « *Je vous ai donc avancé la notion de sécurité et de signalisation. Car pas plus tard que cet après-midi, un véhicule roulant Rue de la Mairie a simplement appliqué sa priorité à droite en arrivant à l'intersection avec la Rue de Pas. Or une dame qui venait de la Rue de Pas et qui a eu le feu vert au passage piéton, a eu la peur de sa vie avec la surprise de la priorité à droite.*

J'ai discuté un peu avec cette dame qui s'était arrêtée. Après cette rapide discussion j'ai vérifié dans le code la route le système appliqué chez nous. Il se trouve que lors qu'il y a un panneau accroché à un mât de feux tricolores, c'est pour indiquer que lorsque que les feux ne fonctionnent plus c'est le panneau qui fait foi ; ou alors s'il y a une intersection après des feux, le panneau de priorité doit être indiqué indépendamment du mât des feux.

Ma demande est simple, et je me tourne vers Francis pour qu'il la fasse remonter aux Services Techniques de la CUA : ou bien ils mettent un piquet avec le panneau d'intersection avec priorité à droite plus avant que les feux ou alors on demande la pose d'un stop à la sortie de la Rue de la Mairie. Ainsi les choses seront claires et la sécurité respectée. J'estime que si notre Maire a le pouvoir de police il n'en demeure pas moins que nous sommes 15 élus et j'associe les membres absents aujourd'hui, nous sommes 15 élus à être responsables de la sécurité de nos concitoyens. ».

Brouhaha dans la salle.

Monsieur le Maire intervient « *Je me permets de reprendre ; il y a en effet deux options. Soit nous demandons la pose d'un nouveau piquet soit nous faisons installer un stop Rue de la Mairie. J'ai bien entendu, les uns et les autres sur ce point et il est sûr que le choix le plus sage et en fait de décider de mettre un stop Rue de la Mairie pour clarifier une situation il est vrai ambiguë et nous serons d'équerre par rapport au code de la route. Je prendrai donc un Arrêté allant dans ce sens. ».*

Jean-Marie ZIEBA : « *Il y a pire que ce dont je viens de vous parler. A la sortie des classes, les enfants appuient sur le bouton. Le feu se met au rouge pour les automobilistes, et le personnage vert s'allume pour la traversée. Malgré cela, des individus sans scrupules, des assassins en puissance, grillent le feu rouge. Ou cela va-t-il s'arrêter ? Le jour où un enfant se fera envoler ?»*

Paul Mercier précise : « *Ce matin je me promenais Rue du Moulin et à l'intersection avec la Rue de Pas, j'ai vu un 35T venant de RANSART griller le stop et passer à vive allure en direction de la Rue d'ARRAS. Ce carrefour est sans doute tout aussi dangereux ».*

Monsieur le Maire répond : « Je l'ai déjà réclamé mais cette fois « la cuve est pleine », je vais relancer par écrit de façon incitative la Gendarmerie pour qu'elle s'installe régulièrement sur cet axe et après que plusieurs individus se seront fait prendre à commettre des infractions, la circulation se réglera d'elle-même. Perdre 4 points et 135€ devraient faire réfléchir.

Pour la détection électronique des feux nous avons fixé 50km/h mais s'il le faut nous la ferons mettre à 30km/h.

Je suis moi-même fatigué de voir des sociétés de transport, des autocaristes utiliser des rues non adéquates à leur circulation alors que c'est indiqué par des panneaux et bien sûr des automobilistes agir comme s'ils étaient seuls ou ne rien respecter.

Maintenant ils verront avec les forces de l'ordre. »

Francis DALONGEVILLE demande la parole pour une question à poser.

Le Maire la lui donne.

Francis DALONGEVILLE : « Toujours dans le cadre de la sécurité, Monsieur le Maire m'a délégué pour assister à une réunion à BEAUMETZ sur ce thème sur la RN 25.

De gros travaux vont être réalisés sur cet axe routier et pour la partie signalisation qui nous touche, de grands panneaux directionnels vont être posés sur le carrefour à haricots en haut de la route de BERNEVILLE.

Nous avons été entendu car une précision sera mise concernant la direction de WAILLY : autorisation aux 15T maxi et aux riverains, dans les deux de la circulation soit venant de DAINVILLE, soit venant de BEAUMETZ.

J'ai bien insisté que le fait que des 35 ou 44T descendaient régulièrement dans le village par la route de BERNEVILLE.

La réponse de la Préfecture : on ne peut rien faire sur les GPS qui donnent cette possibilité».

Jean-Marie ZIEBA précise « D'abord les GPS ne sont pas le Code de la route, donc 'il serait judicieux de demander la pose d'un sens interdit sauf riverains à 400m puis la pose de panneaux sens interdit toujours sauf riverains, mais autorisant les engins agricoles car on ne peut pas empêcher les agriculteurs de travailler, au niveau de la Route de la Mémoire. ».

Nouveau brouhaha.

Monsieur le Maire appelle au calme et pose une question sur les travaux à réaliser et demande une précision sur le carrefour entre BERNEVILLE et WAILLY via la RN25.

Francis DALONGEVILLE reprend : « Cette année, hormis les panneaux, ils vont essayer de revoir les accès à la RN 25 pour ce qui est de la route venant de BERNEVILLE jusqu'à la RN 25 et idem pour la nôtre, puis de réduire l'espace des haricots pour réduire la dangerosité des lieux ; quant au carrefour dont parle Monsieur le Maire, il n'y a rien d'autre d'envisager.

Le coût de ces travaux est chiffré à 250.000€ »

Sylvie BLONDEL demande une précision : *« S'il y a un panneau d'interdiction de virer pour les 35T, comment allez-vous faire pour les betteraves ? »*.

Francis DALONGEVILLE répond *« Cette interdiction concerne les transporteurs en transit et non les betteraviers qui auront toujours accès à cette route pour aller jusqu'à la raquette qui est juste avant la Route de la Mémoire. »*

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ?

Francis DALONGEVILLE avance qu'il a deux autres questions :

« Monsieur le Maire connaissez-vous le nombre d'habitants susceptibles de bénéficier du dégrèvement de la taxe d'habitation ? »

Monsieur le Maire répond : *« Aujourd'hui, c'est une colle car je n'ai pas de chiffres précis à donner. Cette année de ce que je connais de la fiscalité communale, 78% des habitants seraient concernés. Je regarderai précisément et je vous apporterai la réponse. Mais je rappelle que la réalité des choses sera pour 2020 et non 2018 »*.

Francis DALONGEVILLE : *« Ma deuxième question concerne les trottoirs.*

J'ai écrit par Mel sur ce sujet : il nous reste à utiliser dans le cadre de notre marché trottoirs 33.000€ à utiliser.

Nous avons jusqu'à fin mars pour les utiliser après ils seront perdus.

Les Services de la CUA nous ont proposé avec cette somme de refaire les trottoirs de la Rue de Ficheux, mais seulement d'un côté, un côté entrant dans l'enveloppe des 33.000€. Si nous voulons les deux côtés, il faut ajouter 15.000€. »

Jean-Marie ZIEBA : *« Faut-il une autre Délibération pour agir sur cette Rue ? »*

Francis DALONGEVILLE répond par la négative *« Cela fait partie du contrat déjà signé, la Voie de Cité et la Rue du Faubourg n'ayant pas été faites en totalité, il reste des fonds disponibles »*.

Nicole SAVARY demande *« s'il ne serait pas préférable de finir la Rue de Pas plutôt que d'aller Rue de Ficheux, car bien des habitants attendent les trottoirs de la Rue de Pas en bitume au moins jusqu'à la Voie des Passemans. »*

Jean-Marie ZIEBA intervient : *« Je pense que pour faire la Rue de Pas même un seul côté 33.000€ seront loin de suffire. Il faut bien comprendre que nous avons 25 ans de retard dans ce genre d'investissement que sont les trottoirs. Nous ne pouvons pas combler en 2 ou 3 ans, 25 ans de retard. De plus, il y a 25 ans, il était très facile de trouver les fonds nécessaires ; aujourd'hui nous sommes en restrictions budgétaires constantes.*

Ensuite la Rue de Ficheux est une entrée de village, c'est une image de notre Commune. Puis un seul côté c'est mettre la zizanie entre les habitants d'une même Rue. La totalité me semble normale. Je suis favorable à cette demande ».

Henri MACE partage et ajoute : *« je pense qu'il faut aussi faire confiance aux personnes qui regardent les travaux de près, qui ont donc une vision plus précise de ce qui a à faire. »*

Monsieur le Maire : « Je partage, s'il faut faire quelque chose dans cette Rue c'est la totalité des deux côtés qu'il faut envisager pour 15.000€ supplémentaires. Nous aurons donc utilisé la totalité de notre enveloppe dans le cadre de la CLECT.

Je partage aussi la demande formulée par Nicole SAVARY sur la Rue de Pas. Mais dans cette Rue il est clair qu'il est nécessaire d'envisager en parallèle l'enfouissement, dans ce cas nous ne sommes plus dans l'enveloppe de 33.000€.

Enfin, la Rue de Ficheux est utilisée par les enfants dans le cadre de l'Ecole ou de l'ALSHI quand ils se rendent sur le terrain de foot, c'est donc pertinent pour le déplacement des élèves et nous ne devons pas oublier les Rues transversales à la Rue principale.

Donc Mesdames et Messieurs êtes-vous d'accord pour que l'on refasse la Rue de Ficheux des deux côtés avec notre enveloppe de 33.000€ avec un supplément de 15.000€ ? »

Accord unanime mais en restant sur les chiffres avancés.

Paul MERCIER : « J'ai encore une demande : je voudrai connaître les futurs jours d'ouverture de l'Ecole ? »

Monsieur le Maire « Nous avons lancé une enquête auprès des parents. Par rapport à nos envois, nous avons reçu 50% de réponses. Il en ressort que 80% de ces réponses sont favorables à un retour aux 4 jours par semaine c'est-à-dire les : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Mais ce n'est pas la Commune qui à la décision finale. Ce point va être décidé en Conseil d'Ecole et c'est la décision du Conseil d'Ecole avec la validation de l'Inspecteur Académique qui sera appliquée.

Certes beaucoup de familles sont très satisfaites du système des TAP tels que nous les faisons mais la décision ne sera pas celle du Conseil Municipal.

Denis VIGNERON et moi-même, nous donnerons notre avis au Conseil d'Ecole, mais nous n'avons qu'une voix chacun. ».

Paul MERCIER : « Et quelle sera la conséquence pour notre cantine ? »

Monsieur le Maire : « Il est vrai que sur ce point il y a une ambiguïté de la part des parents. Ceux-ci demandent un retour à quatre jours mais souhaitent que les enfants soient gardés le mercredi matin. C'est un niveau d'exigence assez particulier.

Mais revenir à quatre jours sans offrir un accueil le mercredi matin serait une erreur. Ce serait constater une fuite de certains élèves vers l'extérieur sur le privé.

L'effectif de notre école doit être maintenu et pour ce faire nous devons envisager quelque chose.

Pour conserver l'attractivité de notre école et en maintenir l'effectif, nous devons envisager au moins une garderie ou quelque chose d'équivalent dans le cadre d'un ALSH même si peu d'enfants seront concernés.

Si nous mettons en place un ALSH, le ferons nous communal ou intercommunal ? Avec quels animateurs ? Ce sont aussi les questions.

Si c'est dans le cadre d'un ALSHI, la CAF pourra intervenir sur les charges de fonctionnement à hauteur de 55%, car ce sera une continuité de notre ALSHI qui se déroule durant les vacances scolaires.

Donc le même service sera offert mais dans un cadre totalement différent.

Le point important sera le recrutement du personnel d'encadrement ; pour éviter des recrutements difficiles à cause de la durée de présence les mercredis, je me suis rapproché de la Ville d'ARRAS qui pourrait éventuellement nous déléguer les mercredis des personnels ne travaillant pas les mercredis sachant qu'ARRAS a abandonné la semaine des 4 $\frac{1}{2}$ jours depuis cette rentrée scolaire

La DRH d'ARRAS qui est favorable à nous aider sur ce point, a un vivier de 150 personnes qui travaillent dans les écoles et qui pourraient être disponibles les mercredis matin . C'est donc à creuser de ce côté. »

Francis DALONGEVILLE demande : *« Combien d'enfants déjeunent le mercredi midi ? »*

Jean-Marie ZIEBA répond *« Ce n'est pas régulier, c'est même aléatoire selon les périodes ; nous avons entre 5 et 15 enfants qui déjeunent le mercredi midi. »*

Monsieur le Maire ajoute : *« Là aussi, doit-on supprimer ou aménager ? Nous pourrions répondre à toutes ces questions quand le Conseil d'Ecole se sera prononcé. Je vous tiendrai informés. ».*

Henri MACE abonde et ajoute : *« L'effectif de l'Ecole est une vraie préoccupation et nous devons rester très vigilants à son évolution. Notre but est de maintenir l'attractivité de notre école.*

J'ajouterai que la semaine dernière, une maman, avant d'inscrire ses enfants à l'école, a tenu à connaître le fonctionnement de l'école et les services offerts à côté. Il est donc primordial de suivre ces points. ».

Monsieur le Maire ajoute : *« Il faut bien comprendre que les temps ont changé, nous sommes dans un village où les gens ne sont les mêmes c'est-à-dire y naissent, y vivent et y meurent. Nous avons en face de nous une population plus jeune et consommatrices de services avec des fonctions de vie différente : elle travaille à un endroit, consomme dans un autre endroit, a des loisirs encore à un autre endroit, peut scolariser ailleurs et dort encore ailleurs.*

Nous avons aujourd'hui une fonction qui est résidentielle avec le risque de basculer vers un village dortoir.

Notre différence doit être notre école qui est le socle de notre future Commune. ».

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur le Maire passe à la clôture de la séance.

Levée de séance à 22 h 03

Fait à WAILLY le 05 février 2018

Mickael AUDEGOND
Maire

SIGNATURES des membres du Conseil Municipal ayant participé à ce Conseil.

Mme NOURRY

Mme DELATTRE

Mme LEFEBVRE

Mme SAVARY

Mme DALONGEVILLE

Mme BRENNEVAL

Mme BLONDEL

M. ZIEBA

M. DALONGEVILLE

M. MERCIER

M. MACE

M. VIGNERON

M. BOURDREL

M. HERMANT